



Cré-Art ateliers d'art - association Loi 1901

Année 2024-2025

Bulletin d'adhésion à l'Association

Atelier pratiqué et référent d'atelier

- Cotisation annuelle et individuelle : 20 euros. (Une seule adhésion/personne dans le cas d'inscription à plusieurs ateliers)
- Redevance Salle Cré-art Mairie : 32€

Règlement groupé (52€) à effectuer lors de l'inscription à un atelier.
Chèque à établir à l'ordre de « Cré-Art'».

NOM Prénom(1)

Adresse

Code Postal Ville

Email

Tél Mobile

(1*) En cas de personne mineure inscrite : Nom – Prénom / coordonnées des parents/tuteurs

Nom de l'enfant inscrit

PJ règlement : CB de 52€ à l'ordre de Cré-Art n° banque :